



Imprimé réservé exclusivement
aux candidatures individuelles

INSCRIPTION AUX EPREUVES DE L'UPPCTSC, dont ASCA

Il convient de vous assurer, auprès du responsable du centre d'épreuves choisi (liste accessible depuis la page d'accueil), que les unités que vous souhaitez passer sont organisées à la session de janvier 2019.

Votre demande d'inscription sera à retourner, signée et accompagnée du montant des droits d'inscription (30 € par épreuve), au responsable du centre d'épreuves dont vous aurez obtenu l'accord.

SESSION : JANVIER 2019 - DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 30 NOVEMBRE 2018

JE M'INSCRIS AUX EPREUVES DU TITRE PROFESSIONNEL ASCA évaluant les blocs de compétences ci-après:

Comptabilité, <i>Gestion comptable fin exercice</i> UC31 <input type="checkbox"/>	Gestion de données textuelles UL11 <input type="checkbox"/>
Comptabilité informatisée, <i>Gestion courante</i> UC2L <input type="checkbox"/>	Gestion de données quantitatives UL21 <input type="checkbox"/>

JE M'INSCRIS AUX AUTRES EPREUVES PROFESSIONNELLES ci-après:

Comptabilité, <i>Gestion courante simple</i> UC1¹ <input type="checkbox"/>	<i>(porter une croix en face des épreuves choisies)</i>
Comptabilité, <i>Gestion courante simple informatisée</i> UC1L¹ <input type="checkbox"/>	
Comptabilité, <i>Gestion courante</i> UC2¹ <input type="checkbox"/>	
Paye et déclarations associées UCP <input type="checkbox"/>	

¹ Certaines épreuves se déroulant simultanément, les candidats doivent choisir entre :
 ▪ l'épreuve UC1 ou l'épreuve UC1L ▪ l'épreuve UC2 ou l'épreuve UC2L

Madame Monsieur

Nom

Prénom

Adresse

Code postal Ville

Téléphone

JE REGLE LE MONTANT DES DROITS D'INSCRIPTION, soit :

30 € x =€ ou 105 € pour inscription aux 4 unités ASCA à la même session

par chèque, à l'ordre indiqué par le responsable de centre (établir 1 seul chèque, quel que soit le nombre d'inscriptions)

PARTICIPATION AUX EPREUVES

Les candidats ont la possibilité de s'inscrire à une ou plusieurs épreuves (selon les horaires fixés). Chaque épreuve donne lieu au versement d'un droit d'inscription. **Le règlement doit obligatoirement intervenir en même temps que l'inscription.**

Les inscriptions sont définitives. Aucune modification ne sera acceptée ultérieurement. **En cas de non participation aux épreuves, il ne sera pas procédé au remboursement du montant des inscriptions.** Toutefois, en cas d'absence pour raison de force majeure (constatée par un certificat médical ou toute autre attestation faisant foi), les candidats peuvent demander le report à la session suivante.

CONVOICATIONS

Les convocations sont remises par les responsables de centres environ une semaine avant la date des épreuves. Les candidats doivent se présenter, munis **d'une pièce d'identité (exclusivement carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire)**, à l'heure exacte et au centre indiqué sur la convocation. **Aucun retard non justifié n'est accepté.**

RESULTATS ET ATTESTATIONS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Les résultats (avec indication des notes obtenues) sont publiés deux mois environ après la session. Ils sont adressés, ainsi que les attestations, aux responsables de centres.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'inscription aux épreuves organisées par l'UPPCTSC

Date :

Signature :